MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES - DCISIF

MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMITÉ DE PILOTAGE DU CONTRÔLE INTERNE FINANCIER

3 DÉCEMBRE 2024

MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Sommaire

Propos introductifs

1. Actualités

a. Audits internes & externes

b. Responsabilité financière des gestionnaires publics (RGP)

c. CICAI

2. Bilan des actions 2024

a. Bilan intermédiaire du Plan d'action ministériel (PAM) 2024-2026

b. Bilan intermédiaire du plan national de contrôle interne (PNCI 2024)

c. Note d'orientation du CIF pour 2024 : synthèse des résultats
- Auto-évaluation du CIF
- Procédure de changement de coordonnées bancaires
- S4HANA

3. Orientations 2025

a. Travaux sur les référentiels de contrôle interne (RCI)

b. Mise à jour du PNCI 2025

c. Enjeux 2025 pour le DCISIF

1. Actualités

Résultats des audits 2024

Contexte:

Des audits internes et externes sur le dispositif de contrôle interne financier ont été menés sur l'exercice 2024 par la Cour des comptes et la Mission Ministérielle d'Audit Interne (MMAI). Par ailleurs, dans le cadre de son rapport annuel 2023, le CBCM présente des constats en matière de CIF.

Cour des Comptes: *un dispositif fiable et efficient mais perfectible*

- Dans le cadre de ses travaux sur la certification des comptes 2023 de l'Etat, la Cour des Comptes s'est intéressée au dispositif de maîtrise des risques déployé sur le T2 (et plus précisément sur le processus « ***préparation de la paie*** »). Les **conclusions dudit audit mettent en avant la robustesse du dispositif.**
- Des **marges de manœuvre** ont été relevées par la Cour notamment sur la **formalisation des contrôles** qui doit être systématisée, le développement des **contrôles sur les pièces justificatives** (dans le cadre du PNCI), le **partage des bonnes pratiques** au sein du réseau CIF et la **promotion des règles RGPD** auprès de l'ensemble des acteurs de la chaîne de la dépense.

MMAI: *une mise en œuvre réelle d'actions de renforcement du CIF qui reste inégale*

Trois audits ont été réalisés sur 2024. Ces derniers ont porté sur les thématiques suivantes :

- ❑ La maturité du CIF dans les établissements de l'enseignement supérieur et l'identification des leviers de la tutelle ;
- ❑ La maturité du CIF dans les organismes de recherche et l'ANR et la définition d'un accompagnement de l'administration centrale ;
- ❑ Processus de gestion et du contrôle interne des partenariats et des relations avec les associations.

CBCM: *progrès constatés en matière de maîtrise des risques budgétaires et de qualité des comptabilités*

Dans son rapport, le CBCM met en avant 2 constats principaux:

- ➢ **Au niveau du CIB** : poursuite, en matière de pilotage et de contrôle budgétaire de la masse salariale, des actions conduisant à un dispositif pérenne de contrôle interne budgétaire (revue de la cartographie des risques du T2, renforcement des contrôles de prévision, accompagnement des académies pour respecter le schéma d'emploi…).
- ➢ **Au niveau du CIC** : poursuite des travaux de fiabilisation des opérations d'inventaires et des opérations de dépenses et de modernisation des circuits d'exécution.

Audits en cours / programmation 2024-2025

Cour des Comptes: *thématique 2024–2025*

Dans le cadre de ses travaux intermédiaires sur la certification des comptes 2024 de l'Etat, la Cour des comptes a lancé ses travaux d'audit et d'évaluation du contrôle interne associé au dispositif des subventions versées au titre des personnels d'assistance éducative (AED). Une réunion de lancement s'est tenue en octobre 2024 en présence des auditeurs de la Cour, du DCISIF, de DAF A et du CBCM. La revue du processus par la Cour couvre un périmètre assez large dont le point de départ est l'estimation budgétaire du besoin jusqu'au versement et l'enregistrement comptable de la subvention dans les comptes des établissements scolaires.

MMAI: *programmation des audits en matière de CIF dans le cadre du Plan d'audit interne (PAI) 2024–2025*

Dans le cadre du comité ministériel de l'audit interne (CMAI) qui s'est tenu le 26 juin 2024, un programme d'audit 2024–2025 a été validé. Ce dernier intègre 14 missions d'audit inhérentes au CIF. Ces dernières sont principalement orientées sur les thématiques suivantes :

- **Le pilotage budgétaire et la maîtrise des risques budgétaires** (hors schéma d'emploi) sur les programmes suivants: 163, 219, 139, 140, 141, 214 et 230.
- **Un suivi des 2 audits** réalisés sur le respect du schéma d'emploi dans les académies d'une part et sur le processus de collecte et de répartition des fonds de la contribution de vie étudiante et de campus d'autre part.
- **La revue de 2 processus** dont le processus de paiement des vacataires des établissements de l'ESRI et les procédures de gestion financière des crédits informatiques.
- L'évaluation du dispositif CIF et des actions de sécurisation, d'économie ou de pilotage mises en œuvre sur les périmètres suivants:
  - Les frais de déplacements dans les services déconcentrés
  - La maturité du CIF dans les opérateurs de l'enseignement scolaire (**priorité haute**)
  - Le pilotage des emplois et de la masse salariale des établissements non RCE

Responsabilité financière des gestionnaires publics (RGP)

Contexte:

À ce jour, les **18 arrêts** rendus par la Cour des comptes (15 Collectivités, 2 État et 1 Hospitalier) portent aussi bien sur la chaîne de la dépense que sur la chaîne de la recette.

Exemples d'actes qui ont fait l'objet d'une condamnation :

- **Signature d'un marché public** et de son avenant **sans en avoir reçu l'habilitation** (Régie métropolitaine de Bordeaux / **condamnation du directeur général et du directeur des finances et régisseur à hauteur respectivement de 2,5 K€ et de 8 K€**);

- **Défauts de contrôle (au niveau de la vérification de l'identité du créancier) et de documentation** dans la mise en paiement de sommes dues dans le cadre d'une escroquerie à l'affacturage (département de l'Eure / **condamnation de l'adjoint au payeur départemental et de l'adjoint au directeur des finances à hauteur de 2,5 K€ chacun**):

  «*le contrôle de la création d'un nouveau créancier dans le système d'information est déterminant pour la préservation des intérêts de la collectivité* »;
  « *(…) Et ce, d'autant que ces défaillances ont eu lieu dans un contexte de mise en garde par les services fiscaux sur des fraudes aux faux ordres de virement* »

- **Absence de mandatement dans les délais de 2 mois** à compter de la notification de la décision de justice dans le cadre de jugements rendus plusieurs années en amont (commune d'Ajaccio / condamnation du maire à hauteur de 10 K€).

- Cumul d'actes fautifs dont **défaillances de contrôle interne financier** du PDG et du DG : France Médias Monde (cumul des condamnations des PDG+DG+DRH+DTSI+DEN : 23 K€).

Responsabilité financière des gestionnaires publics (RGP)

Démarche DCISIF:

Dans le cadre de la feuille de route 2024, les académies ont été sollicitées par le DCISIF pour se positionner sur leur niveau d'engagement quant aux actions de maîtrises des risques RGP préconisées par la DB et la DGFiP pour renforcer le dispositif de maîtrise des risques financiers du processus de la dépense (Kit MP3). 16 actions ont été retenues par le DCISIF pour ladite évaluation. Ces dernières ont été abordées sous les 3 angles suivants: **organisation, traçabilité, documentation.**

Les principaux constats qui ressortent de cette enquête sont les suivants:

- ***Organisation*** : la majorité des actions attendues est déployée de façon satisfaisante au sein des académies. Il reste des marges d'amélioration en matière de formalisation des OFN, d'articulation des processus métiers et financiers et de renforcement des liens ordonnateur / comptable.

- ***Documentation*** **:** les procédures internes de gestion existantes (modes opératoires, guides de procédures, revues de processus) ne décrivent pas suffisamment les contrôles clés à effectuer et leur modalités d'exécution (tant au niveau du contrôle des EJ que du SF).

- ***Traçabilité*** **:** si la chaîne de visa et de validation dans le SI financier matérialise la réalité du contrôle, la formalisation des contrôles effectués reste perfectible.

Comité interministériel du contrôle et de l'audit internes (CICAI)

La MCIMR et la DAF représentent les trois ministères au sein du Collège « Risques et contrôle interne ». Les objectifs de ce dernier sont doubles :

1) Faire du collège un lieu d'échanges entre pairs pour établir de bonnes pratiques ainsi qu'un état des lieux des dispositifs mis en place ;
2) Amorcer la rédaction d'un guide méthodologique.

=> **La méthodologie retenue** : chaque ministère présente son dispositif de maitrise des risques selon un canevas commun.
=> Les échanges au sein du comité ont permis d'identifier des points forts ainsi que des axes d'amélioration :

Points forts	Axes d'amélioration
Une gouvernance et un pilotage bien ancrés	Améliorer la communication sur le CIF à l'ensemble des acteurs des services déconcentrés et de l'administration centrale.
Des catalogues et des cartographies étoffés	Améliorer et approfondir la qualité des contrôles des référentiels de contrôles internes dans AGIR.
Un outil, AGIR, de contrôle de supervision, opérationnel et déployé sur l'ensemble du périmètre CIF	Faire du CIF un outil de pilotage intégré aux processus financiers
Un réseau de référents bien identifié en académie	

Les conclusions de cette année seront présentées au colloque organisé par le Ministère de la Justice qui a assuré la présidence du collège, début décembre.

MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

2. BILAN DES ACTIONS 2024

MINISTÈRES ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE
Liberté Égalité Fraternité

Bilan intermédiaire du Plan d'action 2024-2025 (État)

	Actions	Échéance de réalisation	État d'avancement	observations
ÉTAT	Réviser la cartographie budgétaire pour davantage de lisibilité et en faciliter le partage	2024	✔	Une nouvelle version de la cartographie a été publiée sur pléiade en octobre 2024.
ÉTAT	Favoriser la mise en oeuvre opérationnelle et l'utilisation de l'application AGIR par un accompagnement plus individualisé	2024-2025	✔	Des échanges bilatéraux sont proposés aux nouveaux administrateurs locaux. Les supports de classes virtuelles sont mis à disposition sur pléiade.
ÉTAT	Synthétiser une cartographie des risques spécifique au processus des rémunérations	2024-2025	!	Dans le cadre d'une revue exhaustive des RCI associés au T2 planifiée sur 2025, une cartographie consolidée des risques inhérents aux processus de paie sera élaborée.
ÉTAT	Compléter le référentiel de contrôle interne « frais de déplacement »	2024-2026	✖	Travaux programmés sur 2025.
ÉTAT	Construire et proposer un parcours de formation, notamment pour les académies	2024-2025	✖	Travaux programmés sur 2025 (en lien avec la mission accompagnement de la fonction financière en académie).
ÉTAT	Mettre en place un plan de contrôle *a posteriori* du Pacte et produire un « kit » de documents visant à sécuriser le processus	2024	✔	Un groupe de travail réuni en 2023-2024 a donné lieu à l'élaboration d'un RCI, la formalisation du contrôle *a posteriori* et la mise à disposition d'outils d'aide à la gestion.
ÉTAT	Consolider et développer l'offre décisionnelle dans le champ des rémunérations (élaboration de nouvelles requêtes BO sur les SIERH pour sécuriser les contrôles de supervision)	2024-2026	!	Des travaux sont actuellement en cours avec DAF C3 et la DNE pour l'amélioration de requêtes RH existantes à destination des responsables en charge de la paye.
ÉTAT	Créer un RCI relatif aux subventions aux associations	2024	✖	Travaux reportés sur 2025. Le lancement d'un GT dédié à ce processus était soumis aux résultats de la mission d'audit sur ce sujet afin d'en exploiter les conclusions.
ÉTAT	Créer un RCI relatif au Fonds d'innovation pédagogique	2024	✖	Travaux reportés sur 2025.
ÉTAT	Intégrer le circuit de paiement des décisions de justice (risque d'inexécution des décisions de justice)	2024-2026	!	Les échanges entre les services d'administration centrale concernés et le CBCM ont permis d'identifier les risques et sources d'erreurs, ces éléments seront pris en compte dans le RCI existant relatif aux provisions pour litige.
ÉTAT	Assister les référents CIF en administration centrale dans leur nouvelle mission	2024	!	Des échanges bilatéraux ont été menés entre le DCISIF et les référents des directions. Ils ont, dans l'ensemble, bénéficié de la formation à la maîtrise des risques financiers proposée au PAFAC => actions à poursuivre et systématiser sur 2025.
Enrichissement du PAM	Utiliser davantage l'enquête PANORAMA sur le CIF comme outil de communication et de sensibilisation à la maîtrise des risques dans les services centraux et en académies	2025 - 2026	N/A	Travaux programmés sur 2025.
Enrichissement du PAM	Renforcer la politique d'archivage, d'organisation et de diffusion de la documentation inhérente au CIF au niveau des services déconcentrés	2025 - 2026	N/A	Travaux programmés sur 2025.

***RCI** : Référentiel de Contrôle Interne*

Bilan intermédiaire du Plan d'action 2024-2025 (EPLE)

	Actions	Échéance de réalisation	État d'avancement	observation
EPLE	Actualiser l'instruction codificatrice M9-6	2024	!	La cible est ajustée pour une publication à la rentrée scolaire 2025.
	Déployer de nouveaux outils de maîtrise des risques au format OP@LE tels que la cartographie ministérielle et le plan d'action	2024-2025	✓	Une cartographie des risques spécifique aux EPLE a été élaborée et déployée auprès des utilisateurs OP@LE et communiquée dans le cadre de la note de la DAF du 6 septembre 2024 relative au plan triennal de renforcement du contrôle interne financier et du contrôle des comptes des EPLE.
	Revoir le contenu de la mallette MRCF (Maîtrise des risques comptables et financiers)	Annuelle	!	La mallette MRCF est alimentée au fil des développements et outillages.
	Constituer une base d'indicateurs de contrôles et d'analyse	2024	✓	Création d'un outil d'analyse financière à destination des EPLE (IDE@LE) : tableaux d'indicateurs de gestion avec comparaisons par type d'EPLE et collectivités de rattachement permettant de renforcer et « standardiser » l'analyse.
	Mettre en place un plan de contrôle au niveau académique (déclinaison et utilisation de la grille de contrôle nationale des comptes par les académies)	2024	✓	Une grille d'analyse des comptes a été diffusée dans le cadre de la note DAF du 6 septembre 2024. Le plan de contrôle correspondant est à inscrire au plan national de contrôle interne 2025.
	Concevoir une formation à la maîtrise des risques définie au national et qui pourrait être déclinée en académie à destination des services comme des EPLE (principe d'une « souche commune » de formation et d'une 2e partie spécialisée selon la structure)	2024	!	Ces aspects s'inscrivent dans des séquences dédiées dans le cadre du nouveau parcours de formation en cours d'élaboration.
	Formation des agents : intégrer un module MRCF au cursus des personnels de direction	2024	!	
	Favoriser le partage d'expériences et des pratiques	Annuelle	✓	Le partage des pratiques s'effectue essentiellement dans le cadre des séminaires / tables rondes.

Bilan intermédiaire du Plan d'action 2024-2025 (Opérateurs)

	Actions	Échéance de réalisation	État d'avancement	observations
OPÉRATEURS	Analyser l'enquête annuelle CIB-CIC des opérateurs et corroborer sur la base des documents probants transmis, améliorer le niveau qualitatif de ces éléments probants	2024-2026	✓	Un rapport de synthèse et d'analyse des résultats des opérateurs a été produit par la DAF. Les acteurs concernés ont été destinataires d'une synthèse ciblée selon le niveau de leur responsabilité. Une attention particulière a été portée à l'analyse des documents probants des opérateurs de recherche et des GIP FCIP.
	Organiser annuellement un séminaire réunissant les acteurs du contrôle interne financier au sein des opérateurs du MENJ, du MESR et du MSJOP et intervenir dans les diverses manifestations à l'initiative des associations professionnelles	2024-2026	✓	Le séminaire annuel du CIF des opérateurs de l'ESR s'est tenu le 19 juin 2024. Des opérateurs de l'enseignement scolaire et des sports y ont été associés. Par ailleurs, le CIF a été abordé en octobre 2024 devant les associations professionnelles de l'enseignement supérieur (directeurs financiers et agents comptables) ainsi que dans le cadre d'une réunion des directeurs généraux délégués aux ressources des organismes de recherche.
	Favoriser le partage des pratiques en s'appuyant sur les établissements avancés et volontaires (méthodologie, outils, conseils) pour en faire bénéficier les établissements / organismes en voie de progrès	2024-2026	✓	Les pratiques de certains établissements ont été partagées avec la communauté lors du séminaire. Un forum des référents CIF a été ouvert le 4 novembre 2024 sur Budget+ (40% des référents CIF inscrits à ce jour). Ce dernier va faciliter les échanges opérationnels entre les référents CIF des 208 organismes du MESR.
	Mettre en place un reporting des principales réserves des commissaires aux comptes	2024-2026	✗	Non initié avec la DGESIP.
	Assurer le suivi des arrêts rendus par la Cour des comptes faisant jurisprudence dans le cadre de la RGP	2024-2026	✓	Un suivi des arrêts rendus est réalisé au vu de la synthèse des arrêts rendus publiée sur Budget+ et de l'analyse d'un expert de haut niveau en charge du dossier auprès de la directrice des affaires financières.
	Établir un diagnostic du niveau de sécurisation des processus à la charge des GIP FCIFP	2024-2025	!	Le bureau des opérateurs de l'enseignement scolaire (DAF A2) a organisé entre 2023 et 2024 des échanges avec des responsables de GIP FCIP. Ce dernier a pu identifier plusieurs enjeux de gestion. Sur cette base et l'analyse des recommandations de la Cour des comptes, le bureau a établi un plan d'actions visant à sécuriser la gestion financière et à renforcer l'accompagnement du réseau des GIP.
	Programmer régulièrement des webinaires à l'intention des opérateurs du MESR et des services régionaux en charge de l'ESRI	2024-2026	!	Un webinaire est programmé en janvier 2025 sur la thématique des faux ordres de virement (FOVI) et de la « fraude au président ». Une université présentera un retour d'expérience après avoir organisé une simulation d'attaque grandeur nature.
	Renforcer la communication via le site collaboratif Pléiade et l'infolettre ministérielle	2024-2026	✓	Le renforcement des moyens de communication se manifeste par leur diversification: - ouverture d'un forum sur budget+; - amélioration de l'espace collaboratif PLEIADE; - création de listes de diffusion plus ciblées (référents CIF, agents comptables, DAF).

Mise en œuvre des contrôles au 31/10/2024

Thème de contrôle	Situation arrêtée au 31 octobre 2024			
	Non réalisés à date	Réalisés et Validés	Total contrôles programmés octobre	Taux de réalisation
Chorus Cœur_Revue des habilitations Chorus Cœur (1)	30	3	33	9,09 %
Chorus Formulaires _ Revue des habilitations	8	30	38	78,95 %
HT2_Bourses de l'enseignement scolaire - Conformité des dossiers	12	24	36	66,67 %
HT2 - Cohérence des combinaisons d'imputations budgétaires et comptables	21	11	32	34,38 %
HT2 _ Commande publique _ Respect des règles juridiques et financières	51	21	72	29,17 %
HT2_Correctes imputations budgétaires et comptables et qualité de la gestion des engagements juridiques	66	39	105	37,14 %
HT2_Correcte utilisation de la carte achat niveaux 1 et 1bis	14	18	32	56,25 %
HT2- Frais de déplacements (missions) - Conformité des dossiers	49	58	107	54,21 %
SIERH_Revue des habilitations (2)	0	0	0	0,00 %
T2_Indemnités - Attribution conforme en cas de cumul	83	43	126	34,13 %
T2 - Indemnités - Correcte attribution de l'ISS des directeurs d'école (2)	0	0	0	0,00 %
T2_Indemnités - Service fait des missions relevant du Pacte enseignant	59	6	65	9,23 %
T2_Nouvelle bonification indiciaire Attribution conforme	111	63	174	36,21 %
T2_ Rémunérations Analyse des rejets au retour paye	399	119	518	22,97 %
T2_ Rémunérations Effectivité de la fin de fonction en paye	253	185	438	42,24 %
T2_ Rémunérations - Qualité de contrôle du départ paye	409	109	518	21,04 %
Socle CIF - Organisation du contrôle interne financier en académie	12	18	30	60,00 %
PNRR-C7.I9-Continuité Pédagogique - SNEE - Qualité des données	0	1	1	100,00 %
PNRR - C8.I9 - Prêts garantis par l'Etat (3)	8	0	8	0,00 %
Total	**1 585**	**748**	**2 333**	**32%**

(1) Délai de saisie du contrôle accordé jusqu'au 7 novembre.
(2) Contrôles annuels programmés au mois de novembre.
(3) Contrôle programmé au PDCI de 3 académies à tort.

Constats:

⇒ Le **PNCI 2024** comprend **19 thèmes de contrôles** dont 17 obligatoires au niveau des académies.

⇒ **32 PDCI** ont été **validés** sur les 35 planifiés sur 2024 (idem en 2023).

⇒ Des **thèmes de contrôles** nationaux **obligatoires** ne sont **pas repris au niveau des PDCI** (c'est le cas notamment du contrôle Pacte repris seulement par 24 académies).

⇒ Le T2 représente **70% des contrôles effectués** au 31/10/2024 (soit 525 sur 748) **MAIS** le **taux de réalisation** associé à ces derniers n'est que de **29%** (soit 525 sur 1 839 programmés au 31/10/2024).

⇒ En **2023,** le **taux final de réalisation** s'est élevé à **43%**. Au **31/10/2024**, ce dernier est à **32%** soit une différence de 10 points.

Enjeu DCISIF: le pilotage de proximité par les référents CIF est nécessaire pour garantir un taux de réalisation et une qualité de saisie satisfaisants. Le DCISIF, grâce au renforcement de son équipe, a pour ambition 2025 de renforcer son accompagnement auprès des académies.

Mise en œuvre des contrôles au 31/10/2024

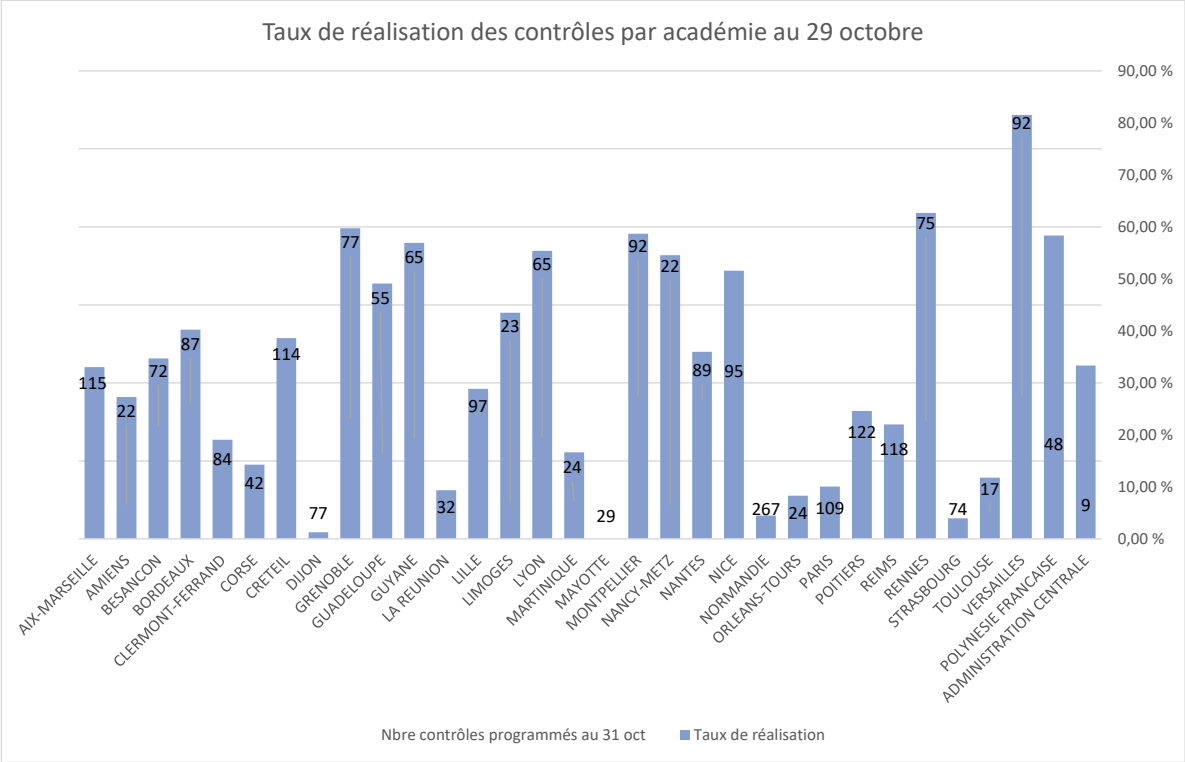

Constats (suite):

⇒ Les **taux de réalisation < 50%** s'expliquent en partie par une exécution très partielle des plans de contrôles planifiés sur août, septembre et octobre.

⇒ Pour expliquer le **non respect de la planification, plusieurs facteurs potentiels ont été identifiés par le DCISIF** mais il reste à les analyser avec les académies**:**

- ❑ une taille d'échantillonnage inadaptée / une méthode de sélection non rationnelle
- ❑ un calendrier d'exécution inadapté
- ❑ un contrôle complexe à mettre en place
- ❑ une finalité du contrôle difficile à appréhender

Focus sur le dispositif de contrôle interne financier associé au suivi et à la mise en œuvre du Pacte enseignant

Objectif:

Fournir une assurance raisonnable quant à la maîtrise du dispositif notamment au niveau du suivi de l'accomplissement de la mission et du service fait.

Actions mises en œuvre par le DCISIF:

- **Formalisation d'un nouveau référentiel de contrôle interne** financier. Ce dernier répertorie 14 risques dont 4 identifiés comme « risques clés » (forte criticité), lesquels se déclinent comme suit :
  - Absence d'acte d'engagement de la mission au moment de sa mise en place ;
  - Défaut de pièces justificatives ;
  - Paiement indu en l'absence de service fait ;
  - Double paiement.

- **Formalisation et déploiement d'un contrôle AGIR *a posteriori*** (dans le cadre du PNCI). Ce dernier porte sur le service fait.

Axe d'amélioration:

Au regard du faible taux de réalisation du contrôle a posteriori associé au PACTE (32,14% au 03/12) et des questions posées par les académies quant à l'application même du dispositif, un retour d'expérience (modalités appliquées, difficultés rencontrées...) ainsi qu'un accompagnement plus soutenu sont nécessaires pour sécuriser et adapter le cas échéant ce dernier.

Note d'orientations du CIF État pour 2024

Contexte:

- La DGFiP et la DB dressent un panorama annuel du déploiement du CIF de l'État via un système d'auto-évaluation qui mesure le degré de maturité du dispositif CIF dans chaque ministère (noté sur une échelle de 1 à 100). Une restitution globale est faite par Bercy sans publier les données par ministère. A noter que la grille d'auto-évaluation du MEN est également transmise au CBCM.
- La note d'orientation interroge également les ministères sur d'autres thématiques, lesquelles changent chaque année.

Objectifs 2024:

La note d'orientation du CIF État prévoit :

1. **Une mise à jour du panorama du déploiement du CIF** (le panorama a été lancé en 2022);
2. **Un retour d'expérience** de nos ministères **sur la fermeture** temporaire de **Chorus**;
3. **Un recensement, une analyse et la sécurisation**, le cas échéant, **de nos procédures internes dans le cadre des demandes de changement de coordonnées bancaires** relatives à la paie émanant des agents et ce, face à l'augmentation des escroqueries aux faux ordres de virements.

NB: pour rappel, en 2023, les 2 thématiques complémentaires sur lesquelles les ministères ont été sollicités étaient les suivantes:
- le recensement des circuits en place pour le paiement des décisions de justice ;
- l'identification des besoins en matière de CIF (via un questionnaire) afin de poursuivre l'accompagnement des services déconcentrés dans le développement du CIF.

Panorama 2024 (auto–évaluation du CIF)

Périmètre de l'auto-évaluation : *pas de changement par rapport au panorama 2023*

- Le panorama porte sur 4 thématiques qui se déclinent comme suit :
  - **Eléments constitutifs du CIF** (gouvernance, pilotage, cartographie des risques…) ;
  - **Soutenabilité** (qualité du suivi et de l'actualisation de la programmation…) ;
  - **Qualité des comptabilités** budgétaire et générale ;
  - **Développement de la culture de la maîtrise des risques**.

- La grille d'auto-évaluation comporte 70 questions (idem en 2023).

Méthodologie interne : *2 changements par rapport à 2023*

- **Un plus grand nombre de contributeurs ont été sollicités**: en 2023, **42 contributeurs** ont été mobilisés (32 académies + 10 RPROG) contre **47 en 2024** (32 académies + 10 RPROG + DNE + DPP + DAF C + DAF A + DAF B3).
- **Un plus grand nombre d'items ont été directement évalués par les services centraux et les académies** dans la mesure où le CIF est plus mature. En 2023, le DCISIF avait directement évalué 30 items (sur 70) contre 22 en 2024. Les 8 items qui ont été évalués pour la 1ière fois cette année par les académies portent sur l'accès à l'information inhérente au CIF et sur la formalisation, la documentation et la traçabilité du CIF sur le volet budgétaire.

Panorama 2024 (auto – évaluation du CIF)

Résultat : *un degré de maturité supérieur à la moyenne interministérielle*

Son évolution, depuis 2022, se présente comme suit :

	2022 MEN	2022 Ministères	2023 MEN	2023 Ministères	2024 MEN
I. Eléments constitutifs du CIF (30 points)	24,5	25,1	25,8	25,4	25,0
II. Contrôle interne financier – soutenabilité (25 points)	21,0	20,2	18,3	19,0	19,3
III. Contrôle interne financier – qualité des comptabilités budgétaire et générale (40 points)	35,5	32,3	32,8	30,3	33,9
IV. Participation au développement de la culture de la maîtrise des risques (5)	3,5	4,1	3,5	4,3	3,5
Degré de Maturité	84,5	81,6	80,4	79,0	81,7

NB: *en 2022, l'auto-évaluation reposait sur une méthode binaire (il fallait répondre Oui ou Non aux questions) ; en 2023, un système de points a été mis en place. Le retex effectué par la DGFIP indique que le passage à un système de points a conduit à une dégradation générale des résultats 2023 dans l'ensemble des ministères.*

- **amélioration** du degré de maturité au niveau des axes « *soutenabilité* » et « *qualité des comptabilités budgétaire et générale* » (à mieux accompagner pour une analyse plus fine).
- **Aucun changement** au niveau de l'axe « *participation au développement de la culture de la maîtrise des risques* ».
- **Légère détérioration** du degré de maturité constaté sur l'axe « *éléments constitutifs du CIF* ». Ce dernier recouvre notamment une question sur l'accès à l'information. En 2023, seul le DCISIF s'était positionné avec une note de 4,5/5. En 2024, les académies ont été sollicitées sur ce sujet et la note moyenne qui en ressort est de 3,8/5. Des difficultés de fluidité et d'accessibilité partielle aux informations inhérentes au CIF ont été remontées dans les auto-évaluations.

Panorama 2024 (auto –évaluation du CIF)

Enjeux DCISIF *(suites aux remontées des académies) :*

Des pistes d'amélioration ont été identifiées dans le cadre de l'analyse des grilles d'auto-évaluation renseignées par les académies. Il s'agit notamment :

- D'utiliser davantage cette auto-évaluation comme outil de communication, de sensibilisation, d'amélioration et de pilotage du dispositif de maîtrise des risques dans les services centraux et en académies.
- De renforcer la politique d'archivage, d'organisation et de diffusion de la documentation inhérente au CIF au niveau des services déconcentrés.
- De développer un parcours de formation à destination des académies (action prévue dans le PAM 2024-2026) ;
- De favoriser la mise en œuvre opérationnelle et l'utilisation de l'application AGIR par un accompagnement plus individualisé (action prévue dans le PAM 2024–2026).

Sécurisation du processus de changement de coordonnées bancaires relatif à la paye

Contexte:

- Plusieurs cas de paiements à des escrocs au détriment de l'agent créancier ont été signalés par la DGFiP à la suite d'usurpations d'identité et d'escroqueries qui ont touché des agents dans le cadre de la paye. Suite à la recrudescence de ce type de fraude (faux ordres de virements - FOVI), des **consignes de vigilance** ont été **diffusées en janvier 2024 par la DGFiP** à destination de l'ensemble des ministères.

- Dans le cadre de la mise en application de la réforme relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics, la Cour des comptes, dans son arrêt n°S – 2024 - 0715, a condamné l'adjoint du payeur départemental de l'Eure et le directeur adjoint des finances, du conseil en gestion et de la performance dudit département au titre de l'infraction prévue à l'article L. 131-9 du code des juridictions financières : **infraction aux règles relatives à l'exécution des dépenses constitutive d'une faute grave ayant entraîné un préjudice financier significatif pour la collectivité**. Ces derniers ont été condamnés à une amende de 2 500 € chacun pour des **défauts de contrôle dans la mise en paiement de sommes dues** à une entreprise titulaire d'un marché de travaux, dans le cadre d'une escroquerie à l'affacturage. La Cour constate que l'ordonnateur « *n'a pas été attentif à l'absence de notoriété de ce nouvel affactureur et à sa domiciliation à l'étranger, particularités qui requerraient pourtant nécessairement la plus grande vigilance », alors que le contrôle de la création d'un nouveau créancier dans le système d'information est « déterminant pour la préservation des intérêts de la collectivité* ».

Démarche du DCISIF:

Un questionnaire élaboré par le DCISIF a été transmis à toutes les académies pour cartographier les procédures de changement de RIB en vigueur et ce, au regard des consignes de vigilance faites par la DGFiP (25 académies ont répondu audit questionnaire). Cette dernière recommande 3 vecteurs de transmission de demande de changement de RIB (du plus au moins sécurisé), lesquels sont les suivants:

- **Vecteur 1**: demande de changement de RIB via « l'espace agent » du SIRH avec transmission des pièces justificatives via son dossier numérique;
- **Vecteur 2**: demande de changement de RIB via une messagerie sécurisée pour l'envoi des pièces justificatives;
- **Vecteur 3**: demande de changement de RIB via la messagerie professionnelle.

Sécurisation du processus de changement de coordonnées bancaires relatif à la paye

Constats sur les processus en vigueur au sein des académies:

Des procédures sont mises en œuvre par l'ensemble des académies pour sécuriser le processus de changement de RIB:

- 92% des académies ayant répondu à l'enquête (soit 23 sur 25) utilisent un ou plusieurs des 3 vecteurs de transmission recommandés par la DGFiP**. 48% d'entre elles (soit 11 sur 23) déclarent avoir recours à « l'espace agent** » (Colibris principalement) **mais** de manière non exclusive. Le détail des résultats se présente comme suit:

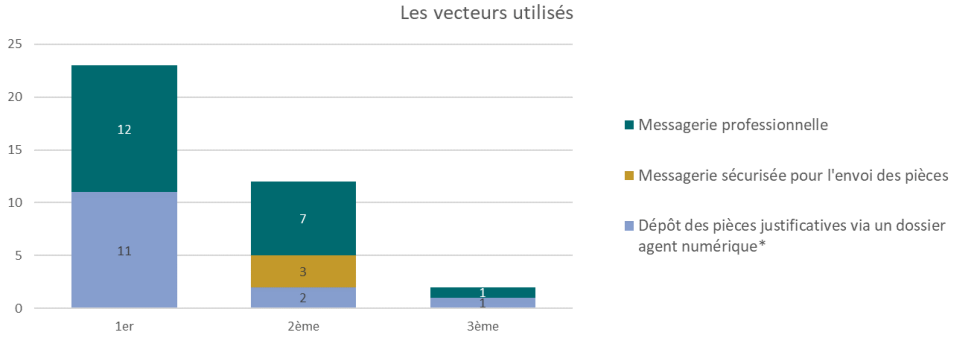

- Des académies ont mis en place des mesures alternatives et/ou complémentaires aux 3 vecteurs de transmission recommandés par la DGFiP telles que (liste non exhaustive) :
  - Actions d'information et de sensibilisation auprès des services, y compris en collaboration avec la DGFiP;
  - Déploiement de notices / de formulaires individuels de demande de changement de RIB datés et signés;
  - Mise en place d'une procédure de contre-appels téléphoniques (pour confirmer la demande de l'agent);
  - Envoi d'un courrier à l'agent avec accusé de réception (pour confirmer sa demande), lequel doit renvoyer les pièces justificatives obligatoires;
  - Mise en place d'une procédure interne qui prévoit la transmission de la demande de changement de RIB uniquement via l'établissement.

Sécurisation du processus de changement de coordonnées bancaires relatif à la paye

Constats sur les demandes frauduleuses de changement de RIB en académies:

Des procédures de sécurisation qui existent mais qui restent perfectibles

- 36% des académies (soit 9 sur 25) ont déclaré avoir été victimes d'une fraude ou d'une tentative de demande frauduleuse de changement de RIB.
  - ces dernières déclarent à 64 % que ces fraudes ont été détectées avant leur réalisation effective grâce à la vigilance de l'agent comptable de l'EPLE ou du SLR et l'application rigoureuse des procédures internes**. A noter qu'une demande frauduleuse a été faite via Colibris** (détournement du compte Agent qui a été identifié par les services lors de la prise en charge de la demande).
  - **36% déclarent avoir été alertées par les agents qui n'avaient pas perçu leur paie.**

Constats sur les risques / sur les freins à la mise en œuvre d'une procédure efficiente:

- Certaines catégories de personnels utilisent peu leur messagerie professionnelle (enseignants, assistants d'éducation, assistants des élèves en situation de handicap…) ;
- Procédure jugée lourde par manque d'outils sécurisés ;
- Respect partiel des procédures par les gestionnaires / Manque de supervision sur la réalité de l'application des consignes, contrôles non formalisés… ;
- Changement de RIB par la DRFiP sans en informer, en amont, le service gestionnaire (l'agent est passé directement par le comptable, procédure de mobilité bancaire) ;
- Risque accentué lorsque le délai de traitement de la demande est limité avant départ paye.

Actions à venir en matière de sécurisation (note du bureau des rémunérations – DAF C3):

Une note de DAF C3 à destination des académies est en cours de finalisation. Cette dernière prévoit l'utilisation systématique et obligatoire de Colibris dans le cadre d'une demande de changement de RIB.

Fermeture et réouverture Chorus

Rappel du contexte & des enjeux:

=> La fermeture du cœur Chorus du 13 au 26 avril 2024 a été la plus longue interruption du système de gestion financière de l'Etat depuis sa mise en œuvre.

=> Elle concernait le travail quotidien de plus de 1500 agents de nos trois ministères, en administration centrale et en services déconcentrés.

⇒ L'objectif était d'anticiper au mieux les risques sur les dépenses et les recettes en mode CIF avec l'identification des processus concernés, en collaboration avec des académies, la cotation des risques et les actions à mettre en œuvre. Ce fut notamment le cas sur les bourses de l'enseignement supérieur dont le versement a été anticipé.

=> Durant la période de fermeture, aucune dépense dérogatoire n'a été réalisée au sein des trois ministères.

=> Le DCISIF a organisé des classes virtuelles pour accompagner cette fermeture mais également la réouverture qui s'est déroulée dans un nouvel environnement pour tous les usagers avec de nouvelles fonctionnalités. Ces dernières sont pour l'essentiel programmées à partir de septembre 2024 et devraient s'échelonner jusqu'à 2025.

Organisation et suivi du projet « Fermeture Chorus 2024 »

- **Le cadre : un projet interministériel, impliquant tous les ministères et les directions financières réglementaires**
  - L'AIFE exécute la migration des outils et coordonne les actions des ministères, notamment concernant les applications interfacées.
  - La DB et la DGFiP édictent les règles budgétaro-comptables et le calendrier des opérations menées avant, pendant et après la migration technique pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire de l'État.
  - Tout au long du projet une comitologie inter-ministérielle a assuré l'implication et la coordination de l'ensemble des acteurs concernés
    - opérationnels, réglementaires et techniques,
    - en central et en déconcentré,
    - d'un bout à l'autre de la chaîne d'élaboration budgétaire et d'exécution des dépenses et des recettes, comme du reporting associé.

      - **Copil AIFE du 11 avril 2024 :** au vu de l'avancement des travaux techniques, applicatifs et d'accompagnement au changement, toutes les dispositions nécessaires à la mise en production sont satisfaites (les anomalies résiduelles avérées seront traitées post MEP) **→ le go interministériel a été donné.**

- **En interne aux MENJ-MSJOP-MESR, une comitologie dédiée a été mise en œuvre**
  - Comité stratégique présentant les grandes lignes du projet à toutes les directions, instance d'arbitrage le cas échéant.
  - Comités de pilotage mensuel suivant de plus près le projet, ses implications et les équipes appelées à contribuer au projet à tous les niveaux.
  - Comités techniques pour suivre et coordonner des travaux conduits en bilatéral et avec les équipes informatiques (MOA – MOE).

- **Les implications du projet sur chaque acteur, aux différentes étapes de la migration, ont ainsi été déclinées**
  - Actions de préparation à la fermeture, par l'anticipation de certains actes de gestion et le suivi au plus près de l'exécution.
  - Détermination des procédures à suivre durant la fermeture de CHORUS, notamment en cas d'urgences.
  - Campagnes de tests sur le nouvel outil et les interfaces avec les applications ministérielles « métier ».
  - Formation des utilisateurs au nouvel environnement.

Identification des risques et dépenses sensibles

Impact				
Critique		Insuffisance de crédits disponibles Déplacements (chorus DT)	Délais visas CBCM/CBR (notamment DGRI) Respect délais visas BOPI Mise à disposition des crédits aux EPLE Cartes logées Place	Bourses de l'enseignement supérieur Paye Hors PSOP Rentes Frais médicaux Prestations sociales Gratification des stagiaires Congés bonifiés Versement capital décès Cotisations URSSAF Procédures d'urgence
Majeur		Factures France Travail – ARE	Cartes achat /affaires Exécution décisions de justice	Intérêts moratoires Pass'culture Création/ mise à jour base tiers
Modéré	Paye PSOP	Gestion TAV (indus de Paye)	Subventions aux opérateurs Subvention SOLIDEO Subvention CANOPE Ediflex	Dépenses de formation Dépenses avec plan de facturation
Infime		Retards production documents budgétaires CRG1	Demande d'habilitation Chorus	
	Rare	Possible	Probable	Quasi-certain

MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

3. Orientations 2025

Travaux sur les référentiels de contrôle interne (RCI)

Une campagne importante de création et/ou de mise à jour des référentiels de contrôle interne est prévue sur 2025 (**sous condition de validation par le COPIL**). Les processus qui ont été retenus dans le scope de ladite campagne sont ceux qui n'ont pas fait l'objet d'une relecture depuis 2021. **Pour le T2, les référentiels qui vont être revus sont les suivants:**

Catégorie	RCI	Dernière Mise à jour	Est-il prévu que le RCI soit revu ou créé sur l'exercice 2025?
T2	Absence de service fait	2014	Révision sur 2025
T2	Affectation et prise en charge lauréat concours	2021	Révision sur 2025
T2	Congé maladie ordinaire (CMO)	2022	aucune action sur 2025
T2	Fin de fonction entrainant une fin de rémunération	2021	Révision sur 2025
T2	Gestion des AESH	2021	Révision sur 2025
T2	Gestion du CLM, CLD et CGM	2021	Révision sur 2025
T2	Gestion du temps partiel	2021	Révision sur 2025
T2	Heures supplémentaires saisies en établissement	2019	Révision sur 2025
T2	Indemnités (hors indemnités saisies dans ASIE et STS)	2014	Révision sur 2025
T2	Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	2017	Révision sur 2025
T2	PACTE - Part fonctionnelle ISOE ISAE	2024	aucune action sur 2025
T2	Prise en charge d'un agent	2021	Révision sur 2025
T2	Supplément familial de traitement	2014	Révision sur 2025

Remarque: pour les 2 processus dont la mise à jour / création a été faite entre 2021 et 2024, si des changements au niveau du cadre réglementaire sont prévus sur 2025 ou si un retour d'expérience le justifie, ces derniers feront l'objet d'une mise à jour (informations à confirmer avec les bureaux métiers).

Travaux sur les référentiels de contrôle interne (RCI)

Pour le hors T2, les référentiels qui feront l'objet d'une relecture sont les suivants:

Catégorie	RCI	Dernière Mise à jour	Est-il prévu que le RCI soit revu ou créé sur l'exercice 2025?
Hors T2	Bourses de l'enseignement scolaire	2021	Révision sur 2025
Hors T2	Bourses de l'enseignement supérieur	2021	Révision sur 2025
Hors T2	Chorus : Fonctions support	2019	Révision sur 2025
Hors T2	Commande publique	2022	Révision sur 2025
Hors T2	Forfait d'externat	2019	Révision sur 2025
Hors T2	Frais de déplacements*	2018	Révision sur 2025
Hors T2	Frais de jurys des examens et concours	2018	Révision sur 2025
Hors T2	Immobilisations	2021	Révision sur 2025
Hors T2	Opérations de clôture _ CET	2018	Révision sur 2025
Hors T2	Opérations de clôture _ PPL	2018	Révision sur 2025
Hors T2	Prestations d'action sociale	2014	Révision sur 2025
Hors T2	Recettes étrangères à l'impôt et au Domaine/Fonds de concours	2014	Révision sur 2025
Hors T2	Service national universel (SNU)	2023	aucune action sur 2025
Hors T2	Subventions aux établissements (hors forfait d'externat)	2021	Révision sur 2025
Hors T2	Subventions continuité éducative _ Plan mercredi et PEdT et du dispositif "Colos apprenantes"	2023	aucune action sur 2025
Hors T2	Subventions pour charges de service public (SCSP)	2018	Révision sur 2025

* ***Prévoir une revue plus approfondie sur ce processus (Chorus DT)***

Travaux sur les référentiels de contrôle interne (RCI)

4 nouveaux référentiels vont être créés sur 2025. Il s'agit des référentiels suivants:

Catégorie	RCI	Dernière Mise à jour	Est-il prévu que le RCI soit revu ou créé sur l'exercice 2025?
Hors T2	Tranche fonctionnelle	N/A	Création sur 2025
Hors T2	Subventions aux associations & aux fondations*	N/A	Création sur 2025
Hors T2	Fonds d'innovation pédagogique*	N/A	Création sur 2025
Hors T2	Exécution des décisions de justice*	N/A	Création sur 2025

** prévu dans le PAM 2024 - 2026*

Remarque: la création du RCI « Tranche fonctionnelle » est prévue pour le premier semestre 2025. Des travaux ont déjà débuté et doivent être finalisés pour compléter et renforcer nos outils spécifiques au contrôle interne budgétaire.

Plan national de contrôle interne 2025 (Socle transverse)

Il est proposé au COPIL de statuer sur le PNCI 2025. Les plans de contrôles portent sur 3 thématiques distinctes: un socle transverse, le T2 et le hors T2. Les contrôles proposés sur le socle transverse sont les suivants:

Socle transverse	Procédures	Thèmes nationaux de contrôle réalisés sur 2023	Thèmes nationaux de contrôle réalisés sur 2024	Thèmes nationaux de contrôle proposés sur 2025
Gouvernance	Pilotage du CIF	Organisation du CIF	Organisation du CIF	Organisation du CIF
Habilitations SI	Revue des habilitations Chorus Cœur	Revue des habilitations : conformité des habilitations et profils avec les attributions des agents	Revue des habilitations : Conformité des habilitations et profils avec les attributions des agents	Revue des habilitations : Conformité des habilitations et profils avec les attributions des agents
Habilitations SI	Revue des habilitations Chorus formulaire		Revue des habilitations : Conformité des habilitations et profils avec les attributions des agents	Revue des habilitations : Conformité des habilitations et profils avec les attributions des agents
Habilitations SI	Accès aux systèmes d'informations RH	Revue des habilitations : conformité des habilitations et profils avec les attributions des agents	Revue des habilitations : Conformité des habilitations et profils avec les attributions des agents	Revue des habilitations : Conformité des habilitations et profils avec les attributions des agents

nouveaux thèmes de contrôle déployés sur l'exercice 2024

Proposition du DCISIF : reconduction sur 2025 du programme de contrôles 2024 dans son intégralité dans la mesure où il entre seulement dans sa 2ième année pleine avec un nouveau contrôle instauré en 2024. A ce stade, le DCISIF estime qu'il n'est pas opportun de créer de nouveaux contrôles sur 2025 au vu du taux de réalisation constaté au 31/10/2024 (**50%: cf. slide 14**) lequel reste perfectible.

Plan national de contrôle interne 2025 (T2)

Les contrôles proposés sur le T2 sont les suivants:

Domaine / cycles comptable	Procédures	Thèmes nationaux de contrôle réalisés sur 2023	Thèmes nationaux de contrôle réalisés sur 2024	Thèmes nationaux de contrôle proposés sur 2025
T2	Gestion de la paye d'un agent	Qualité de contrôle du départ paye	Qualité de contrôle du départ paye	Qualité de contrôle du départ paye
T2	Fin de fonction	Effectivité de la fin de fonction en paye	Effectivité de la fin de fonction en paye	Effectivité de la fin de fonction en paye
T2	Indemnités	Correcte attribution de l'ISS des directeurs d'école	Correcte attribution de l'ISS des directeurs d'école	Correcte attribution de l'ISS des directeurs d'école
T2	Indemnités	Attribution conforme en cas de cumul d'indemnités	Attribution conforme en cas de cumul d'indemnités	Attribution conforme en cas de cumul d'indemnités
T2	Indemnités		PACTE _ Conformité du service fait des missions liées au Pacte	PACTE _ Conformité du service fait des missions liées au Pacte
T2	Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	Correcte attribution de la NBI	Correcte attribution de la NBI	Correcte attribution de la NBI
T2	Transmission des éléments inhérents à la liquidation de la paye	Analyse des rejets au retour de paie	Analyse des rejets au retour de paie	Analyse des rejets au retour de paie

nouveaux thèmes de contrôle déployés sur l'exercice 2024

Proposition du DCISIF : reconduction sur 2025 du programme de contrôles 2024 dans son intégralité dans la mesure où il entre seulement dans sa 2ième année pleine avec un nouveau contrôle instauré en 2024 sur le PACTE. A ce stade, le DCISIF estime qu'il n'est pas opportun de créer de nouveaux contrôles sur 2025 au vu du taux de réalisation constaté au 31/10//2024 (**29% : cf. slide 14**). Il est prévu, sur 2025, un travail approfondi d'analyse des résultats mais aussi d'identification, avec les académies, des freins et des difficultés rencontrés par le réseau CIF dans la mise en œuvre du PNCI.

MINISTÈRES ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE
Liberté Égalité Fraternité

Plan national de contrôle interne 2025 (hors T2)

Les contrôles proposés sur le hors T2 sont les suivants:

Domaine / cycles comptable	Procédures	Thèmes nationaux de contrôle réalisés sur 2023	Thèmes nationaux de contrôle réalisés sur 2024	Thèmes nationaux de contrôle proposés sur 2025
HT2	Carte achat	Correcte utilisation de la carte achat	Correcte utilisation de la carte achat	Correcte utilisation de la carte achat
HT2	Respect des règles juridiques et financières de la commande publique	Respect des règles juridiques et financières	Respect des règles juridiques et financières	Respect des règles juridiques et financières
HT2	Qualité des imputations budgétaire et comptable et de la programmation, et de la gestion des EJ	Contrôle de cohérence des combinaisons d'imputations budgétaires et comptables	Contrôle de cohérence des combinaisons d'imputations budgétaires et comptables	Contrôle de cohérence des combinaisons d'imputations budgétaires et comptables
HT2	Qualité des imputations budgétaire et comptable et de la programmation, et de la gestion des EJ	Correctes imputations budgétaires et comptables et qualité de la gestion des engagements juridiques	Correctes imputations budgétaires et comptables et qualité de la gestion des engagements juridiques	Correctes imputations budgétaires et comptables et qualité de la gestion des engagements juridiques
HT2	Frais de déplacements	Justification de l'indemnisation des frais de déplacements	Justification de l'indemnisation des frais de déplacements	Justification de l'indemnisation des frais de déplacements
HT2	Bourses de l'enseignement scolaire	Conformité des dossiers d'attribution des bourses de l'enseignement scolaire	Conformité des dossiers d'attribution des bourses de l'enseignement scolaire	Conformité des dossiers d'attribution des bourses de l'enseignement scolaire
HT2	Prêt garantis par l'Etat - Qualité des données	Conformité du respect des critères d'éligibilité et d'attribution des prêts	Conformité du respect des critères d'éligibilité et d'attribution des prêts	Conformité du respect des critères d'éligibilité et d'attribution des prêts
HT2	Socle numérique pour les écoles élémentaires (SNEE) - Qualité des données	Mise à jour de la liste des bénéficiaires sur la mesure AAP SNEE	Mise à jour de la liste des bénéficiaires sur la mesure AAP SNEE	Mise à jour de la liste des bénéficiaires sur la mesure AAP SNEE
HT2	EPLE - qualité des comptes			Effectivité du contrôle de qualité des comptes
	nouveaux thèmes de contrôle proposés sur 2025			

La création d'un thème de contrôle sur la qualité des comptes des EPLE a été prévu dans **la note de service DAF-I2024-001031 du 6 septembre 2024.**

Enjeux 2025 pour le DCISIF

Avec le renforcement de l'équipe du CIF au sein du DCISIF (+ 3 agents), une nouvelle organisation a été mise en place avec pour enjeux les objectifs suivants:

- **Une revue exhaustive des référentiels de contrôle interne** non mis à jour depuis 2021 avec l'administration centrale et un panel d'académies d'ici le 30 juin 2025 pour garantir une documentation à jour, exploitable et transmissible (notamment auprès des organismes de contrôle interne et externe qui en feraient la demande).

- **La mise en place d'une approche personnalisée** avec l'ensemble des acteurs du CIF dans le cadre du PNCI pour garantir:
  - Un accompagnement qui soit opérationnel et réactif dans l'application des PDCI (en administration centrale et en académies).
  - Une analyse conjointe DCISIF – Académies – Administration Centrale des résultats des PDCI qui soit développée et pertinente pour mieux appréhender les problématiques qui ressortent de ces contrôles.
  - Une réflexion qui soit commune et partagée afin d'assurer un accompagnement efficient dans la mise en œuvre des actions correctives.

- **La mise en place d'un co-portage et d'une co-analyse** avec les services métiers plus systématiques lorsque les sujets soumis au DCISIF sont transverses.

MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des affaires financières
Département du contrôle interne et des systèmes d'information financière (DCISIF)

Contacts

Geraldine.lombard@education.gouv.fr

Cheffe de département

christian.de-vaulchier-du-deschaux@education.gouv.fr

Adjoint à la cheffe du département

pilotage.cif@education.gouv.fr